



HASN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 MARS 2025

L'an deux mil vingt CINQ, le VINGT SEPT MARS à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

<u>Étaient présents</u>: M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Mr LARIVIERE Romuald - Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie - Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut – Mme DHONT Audrey.

<u>Étaient absents</u>: Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie - Mr LAVOGIEZ Gaël - Mme WILLEMS Véronique

Ont donné procuration : Mme LECOEUVRE Stéphanie à Mme VAN EECKHOUT Sophie — Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET — Mme DEBRABANT Marjorie à Mr DELARRE Daniel - Mr LAVOGIEZ Gaël à Mr VIGIER Hervé — Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha - Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André — Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia -

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE:

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	20	27

Objet: DISPOSITIF DE MUTUALISATION D'INGENIERIE DE MEDIATEURS NUMERIQUES (délib. 2025/02/11)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°1 : « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire »,

Vu la délibération n°D25049B adoptée en Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut le 24 février 2025 portant sur la « Médiation numérique : mutualisation d'ingénierie auprès des communes »,

Le numérique transforme profondément nos modes de vie et de communication, rapprochant les individus et renforçant leur capacité d'action. Il réinvente la démocratie et la citoyenneté, et peut favoriser une nouvelle forme de vivre ensemble. Cependant, cette transformation met en lumière la fracture numérique, qui est générationnelle, sociale et territoriale. La Porte du Hainaut considère le numérique comme essentiel pour l'avenir et souhaite l'intégrer pleinement dans

Envoyé en préfecture le 31/03/2025 Reçu en préfecture le 31/03/2025 Publié le

ID: 059-215902842-20250327-31032025 64-DE

ses politiques publiques pour favoriser des innovations bénéfiques pour le territoire et ses habitants. Il est donc crucial de réduire les inégalités numériques et de garantir un accès équitable aux technologies pour tous.

Pour cela, les communes ont besoin de ressources humaines spécialisées pour se développer autour des enjeux et des usages numériques, ainsi que de la formation et de l'accompagnement sur les outils et enjeux. La maitrise des outils est la clé pour entamer une transition numérique.

De plus, afin de répondre plus particulièrement aux besoins exprimés, par les communes dans le cadre du schéma de mutualisation, d'avoir un soutien en ingénierie auprès de leurs habitants et agents de collectivités, La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a recruté deux agents (médiateurs numériques) à temps plein, pour assurer les missions suivantes :

- ✓ Sensibiliser, communiquer et faire comprendre les enjeux du numérique pour une meilleure maîtrise des projets à développer.
- ✓ Moderniser les pratiques administratives des communes rurales,
- ✓ Développer le travail collaboratif au travers de techniques d'animation permettant de favoriser l'intelligence collective et la co-construction,
- ✓ Promouvoir un usage responsable, éthique et souverain du numérique,
- ✓ Favoriser le développement global du territoire de La Porte du Hainaut.

Les deux activités principales :

- > Accompagner les différents publics vers l'autonomie, dans les usages des technologies et médias numériques,
- > Apporter une aide concrète et proactive aux communes rurales, en les accompagnant à la fois dans la réalisation de leurs projets numériques et dans la résolution de leurs problématiques quotidiennes liées à l'informatique et aux technologies numériques.

Enfin, cet appui en ingénierie consiste à mettre en place des actions de médiation numérique à destination des citoyens afin de favoriser leur autonomie avec les pratiques, les technologies, les usages et les services numérique et pour objectif d'acculturer les habitants et les agents communaux et viser leur autonomie.

Cette action concourt à la réalisation de l'engagement n°1 du Projet de Territoire à savoir « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire ».

Les modalités sont détaillées dans une convention de prestation de service avec les communes intéressées dont le projet est joint en annexe.

Ce projet est co-financé dans le cadre des fonds européens 2024-2026 à hauteur de 60%.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- De valider les modalités de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques présentées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions de prestation de service avec La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

Le Maire

André DESMEDT

ID: 059-215902842-20250327-31032025_64-DE

Après délibération,

Le dispositif est validé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE HED

Nota. Le Maire certifie que le Compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 31 mars 2025 Que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2025 le Maire.

